

Le 20 novembre 2020

*Communiqué de presse*

## Suppression de l'amendement sur le chantage à la maternité

Le SFCD a toujours milité pour des droits à la maternité. Il refusera toujours toute forme d'exploitation de la maternité pour contraindre les femmes dans leur liberté d'exercice.

Le SFCD félicite la vigilance des sénateurs, qui n'ont pas échangé le droit à la maternité contre un chantage à l'installation.

En effet cette mesure contraignante pour les femmes médecins « constitue l'un des paramètres importants de leur choix d'installation », comme le précise bien Thomas Mesnier, rapporteur général.

Le SFCD continue de défendre la liberté d'installation et le droit à une maternité et une parentalité sereines sans condition.

**Contact presse : Dr Nathalie Delphin -Présidente**  
**06 11 69 16 06 - [nathalie.delphin@sfcd.fr](mailto:nathalie.delphin@sfcd.fr)**

### **A PROPOS DU SFCD**

Créé en 1935, le SFCD est le plus ancien syndicat de la profession dentaire. Composé de chirurgiens-dentistes bénévoles de tous modes d'exercice (libéral, salarié, universitaire, dentiste-conseil, collaboration), le SFCD centre sa réflexion sur l'éthique de la relation humaine patient/praticien, dans l'intérêt général et le long terme.

